

Pratiques anticoncurrentielles : l'Europe menace Google de sanction

Bruxelles siffle la fin de la récréation. Longtemps conciliante avec Google dans le dossier des pratiques anticoncurrentielles de la firme en matière de recherche et de publicité en ligne, la Commission européenne hausse le ton, par la voix de **Joaquín Almunia** (en photo). S'exprimant à la radio espagnole, le commissaire en charge de la concurrence a expliqué que les propositions de Google (remises fin octobre dans un document de 96 pages qu'on peut consulter [ici](#)) « *n'apaisent par nos inquiétudes par rapport à la concurrence* ». Avant de mettre très explicitement la pression sur Mountain View : « *il reste peu de temps, mais la balle est encore dans le camp de Google. Sous peu, elle reviendra ici et il faudra alors prendre une décision* ». Traduction : faute de réelles avancées qui seraient proposées par Mountain View dans les semaines qui viennent, la Commission agite désormais **le spectre de la sanction**. Celle-ci pourrait atteindre plusieurs milliards d'euros.

Il s'agit d'un revirement par rapport aux positions publiques jusqu'à présent affichées par la Commission. En octobre, le même Joaquín Almunia indiquait **vouloir conclure par un accord amiable** l'enquête sur Google, et ce avant les élections européennes de mai 2014.

Google : 9 recherches sur 10 en Europe

De facto, si la Commission avait accueilli de façon conciliante les propositions de Google fin octobre, les quelque 125 acteurs du secteur consultés ont réagi très fraîchement aux propositions de Mountain View. Ces derniers, dont les organisations professionnelles **FairSearch Europe** et **iComp**, estiment que la solution proposée par Google lui permet toujours de **placer ses propres services au sommet des résultats de recherche**, l'un des principaux griefs des opposants de Mountain View. Ils lui reprochent aussi d'**obliger ses rivaux à payer pour rester visibles**, alors que Google, qui contrôle environ 90 % de la recherche en ligne en Europe, bénéficie à la fois des clics effectués sur ses services et ceux de ses concurrents.

Les changements proposés par la firme de Mountain View comprenaient l'affichage sur le moteur de recherche de Google d'au moins **trois résultats de services concurrents** – des comparateurs aux voyagistes -, ainsi que la **révision à la baisse du prix minimum des enchères** payé par les annonceurs sur des termes et catégories spécifiques.

Google est donc désormais face à un choix cornélien en Europe. Acceptez d'amender à nouveau ses propositions – quitte à rogner les ailes de certains de ses services bénéficiant de sa position dominante sur le marché de la recherche – ou s'engager dans un conflit long et hasardeux en Europe. Rappelons que **Microsoft a écopé en 2008 d'une amende de 1,68 milliard d'euros** pour abus de décision dominante autour de Windows. Condamné une première fois en 2004, après cinq années d'enquête, le premier éditeur mondial avait ensuite ferrailé pour tenter d'amoinrir les sanctions. Et n'avait, au final, obtenu que leur alourdissement (elles se montaient initialement à 497 millions d'euros 'seulement').

Voir aussi

[Silicon.fr étend son site dédié à l'emploi IT](#)

[Silicon.fr en direct sur les smartphones et tablettes](#)